MUTUELLE DE SANTE COMMUNALE

Récemment, le CCAS a délibéré sur un projet de convention de partenariat avec le dispositif « Ma Commune Ma Santé » gérée par l'association d'assurés ACTIOM, dans le but de faire bénéficier les habitants de la commune d'une complémentaire santé collective et mutualisée au niveau national, comme l'ont déjà fait près de 3000 mairies adhérentes.

Cette association d'assurés défend les intérêts de ses adhérents et négocie les meilleurs offres auprès des Assureurs et des Mutuelles.

Elle propose des contrats santé pour tous les administrés (sans emploi, retraités, indépendants, agriculteurs, artisans, etc...) non soumis ou non éligibles à une obligation d'adhésion à un contrat de groupe au sein d'une entreprise.

A la rentrée de septembre, les personnes intéressées (inscrites au préalable auprès de Colette Perret, à l'Agence Postale Communale) seront informées de permanences organisées par l'association, sur notre secteur, pour des entretiens individuels gratuits. Lors de ces rendezvous, une comparaison sera faite (garanties, coûts, etc.) avec votre contrat actuel et l'une des douze propositions portées par l'association. A l'issue de ce rendez-vous, et de l'analyse qui sera faite de votre situation et de vos besoins, vous serez entièrement libre d'adhérer ou pas.

Alors, n'oubliez pas de venir vous inscrire, et n'hésitez pas à venir les rencontrer (avec vos contrats actuels)



Vos communes se mobilisent pour votre santé et votre pouvoir d'achat



Le retour à une couverture de santé pour vous et vos proches



Des tarifs négociés et mutualisés au niveau national



Une tarification simple générant une réelle économie sur vos cotisations



Le libre choix d'une formule adaptée à vos besoins



Une mutuelle ouverte à tous!

(Tout âge, toute situation, compatible fiscalité loi Madelin...)



